

Pour le transport sur route, quels emballages ?

EXIGENCES (ADR 2007 N° ONU 3373 - Instruction P650)

Pour les échantillons de diagnostic sauf ceux qui contiennent des agents pathogènes du groupe de risque 4 (virus Ebola)

Un emballage intérieur comprenant :

- * un récipient primaire étanche
- * un emballage secondaire étanche,



- un matériau absorbant placé entre le récipient primaire et l'emballage secondaire

Le matériau absorbant, doit être utilisé en quantité suffisante pour Absorber la totalité du contenu des récipients primaires.

Pour le transport du domicile du patient vers le laboratoire, emballage primaire et emballage secondaire par patient.



Commentaires

Pour le transport sur route, quels emballages ? (Suite)

Un emballage extérieur résistant

→ Cet emballage doit comporter



Matières biologiques
Catégorie B

* Étiquette « ONU 3373 Matières biologiques Catégorie B »



Commentaires